

Image not found or type unknown



Paielement 1ère mise en service d'un logement neuf par edf

Par **Rys**, le **07/04/2011** à **16:57**

Bonjour,
EDF a facturé à mon locataire des frais de 1ère mise en service car il s'agit d'un logement neuf. mon locataire me réclame le remboursement de ses frais. qui doit les payer? et si c'est le propriétaire comment justifier cette charge alors que le paiement est facturé au locataire?

Par **chris_idv**, le **07/04/2011** à **17:03**

Bonjour,

L'accès à l'énergie facturé sur la première facture de tout nouvel abonné (15€ environ de mémoire) est payable par l'abonné, à savoir le locataire.

Cordialement,